

**Procès-verbal
de la séance du Conseil municipal
du jeudi 13 avril 2017**

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 13 avril 2017 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur le Maire, David LAZARUS.

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN (à partir de 21h.13), Danièle BLAS, Marc VIRION, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER (à partir de 20h.52), Laurence LANNOY, Claudine SAINT-GAUDENS, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Maryse URIOT, Sylvie QUENETTE, Christelle DOUAY, Guillaume NICASTRO, Pascal BOIS, Rachel ALIART et Thibaut COLLAS.

Ont délégué leur droit de vote :

Rafaël DA SILVA, représenté Marie-France SERRA
Dominique SUTTER, représenté par david LAZARUS
Olivier KRYSIAK, représenté par Danièle BLAS
Aline LOUET, représentée par Pascal BOIS
Christian BERTELLE, représenté par Rachel ALIART
Pierre ORVEILLON, représenté par Thibaut COLLAS

Absents :

Patrice GOUIN (jusqu'à 21h.13)
Doriane FRAYER (jusqu'à 20h.52)
Bruno LUZI
Gilles VIGNÉ
Sabrina GASPARD
Fabienne BIZERAY

Assistaient en outre à la séance :

Mathias TROGRIC, Directeur Général des Services
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 20 h. 42.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (17 présents, 6 absents et 6 pouvoirs, soit 23 votants).

Guillaume NICASTRO est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 29 mars 2017 est approuvé à l'unanimité (soit 23 voix pour).

RAPPORT N°1 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 du budget principal de la commune

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, il est possible de procéder, avant l'adoption du Compte Administratif de l'exercice antérieur, à la reprise anticipée des résultats de manière à pouvoir les intégrer dès le vote du budget primitif à l'exercice de l'année suivante.

Ainsi, les résultats de l'exercice 2016 du budget principal de la ville, conformes au compte de gestion provisoire transmis par le Trésorier municipal, s'établissent de la manière suivante :

	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	-323.984,80	1.784.300,00	746.679,00
FONCTIONNEMENT	1.274.712,63	/	/

Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2015, le résultat de clôture de l'exercice 2016 s'établit de la manière suivante :

	RESULTATS REPOTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	- 393.553,96	- 323.984,80	- 717.538,76
FONCTIONNEMENT	3.272.326,83	1.274.712,63	4.547.039,46

Thibaut COLLAS demande si le report traduit une sous-réalisation ou une sous-budgétisation lors de l'élaboration du budget.

Monsieur le Maire répond que non, le report concerne les excédents des exercices précédents et permet de dégager de l'autofinancement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (23 voix pour) :

❖ AUTORISE Monsieur le Maire à :

- PRENDRE par anticipation les résultats de l'exercice 2016 ainsi que les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus ;
- AFFECTER le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - 1.755.160,00 € au c/ 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »,
 - 2.791.879,00 € au c/ 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

Arrivée de Doriane FRAYER à 20h.52. Les votes suivants se feront sur 24 voix.

RAPPORT N°2 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (24 voix pour) :

Les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe du service de l'Assainissement, conformes au compte de gestion provisoire transmis par le Trésorier municipal, s'établissent de la manière suivante:

	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	77.748,32	6.430,00	11.989,00
FONCTIONNEMENT	- 467.525,42	/	/

Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2015, le résultat de clôture de l'exercice 2016 s'établit de la manière suivante :

	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	- 87.788,20	77.748,32	- 10.039,88
FONCTIONNEMENT	1.443.562,98	- 467.525,42	976.037,56

❖ AUTORISE Monsieur le Maire à :

- PRENDRE par anticipation les résultats de l'exercice 2016 ainsi que les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus ;
- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - 4.500,00 € c/ 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »,
 - 971.536,00 € au c/ 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°3 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise

Rapporteur : David LAZARUS

Les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, conformes au compte de gestion provisoire transmis par le Trésorier municipal, s'établissent de la manière suivante:

	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	-334.013,63	/	/
FONCTIONNEMENT	0,00	/	/

Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2015, le résultat de clôture de l'exercice 2016 s'établit de la manière suivante :

	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	268.350,56	-334.013,63	-65.663,07
FONCTIONNEMENT	-298.384,58	0,00	-298.384,58

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (24 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2016 tels que présentés ci-dessus.

Arrivée de Patrice GOUIN à 21h.13. Les votes suivants se feront sur 25 voix.

RAPPORT N°4 : Budget primitif de la commune – Exercice 2017 :

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi, un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 29 mars 2017.

Le projet de budget, conformément à la réglementation en vigueur, comporte des annexes, en particulier le tableau des effectifs et l'état de concours aux associations. La délibération d'adoption du budget vaut adoption du tableau des effectifs et de concours aux associations.

A. Vote du budget

Le budget 2017 reprend les principales orientations annoncées lors du conseil municipal du 29 mars 2017.

Monsieur le Maire explique que la municipalité va se conformer à ses engagements sur le maintien des taux et la poursuite de l'ensemble des projets annoncés.

Pascal BOIS annonce que le groupe « ensemble pour Chambly » s'abstiendra sur ce budget malgré la présentation de ces projets lors d'une précédente réunion.

Il précise notamment que, même si le projet du Pôle culturel et associatif semble sympathique, il n'est pas adapté aux besoins de la ville de Chambly et ajoute que la commune a bien d'autres besoins que de transformer une bibliothèque qui fonctionne bien en médiathèque. Pascal BOIS doute de l'intérêt d'une médiathèque et invite les élus à aller voir la médiathèque de Méru qui n'est guère fréquentée.

En ce qui concerne les projets liés au stade de football du Mesnil-Saint-Martin, Pascal BOIS déclare s'être déjà exprimé sur les points de désaccord et ne reviendra pas dessus aujourd'hui.

Thibaut COLLAS partage globalement la même opinion que Pascal BOIS sur la médiathèque qui ne lui semble pas répondre à un réel besoin de la population de Chambly. Cependant, dans ce projet, il approuve la réalisation de locaux pour les associations.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement le projet de Pôle culturel et associatif ne concerne pas qu'une médiathèque ; il précise que la médiathèque répond à un réel besoin puisque la bibliothèque actuelle est limitée en termes de capacité d'accueil (pour les groupes scolaires et les centres de loisirs, notamment) et en termes d'accessibilité. Il ajoute que cette médiathèque ne représentera que 40 % de la nouvelle structure. La majeure partie de l'espace sera dévolue aux associations et aux arts : la danse, la musique, etc. Parallèlement, la réalisation de la Plaine des Sports permettra le développement du sport ; ces projets viennent renforcer la vie associative.

Pascal BOIS soutient qu'il ne s'agit pas d'une priorité et il évoque des besoins plus criants, notamment celui d'une salle des fêtes.

Monsieur le Maire répond que la réalisation d'une salle des fêtes fait aussi partie des projets prioritaires de la municipalité avec l'acquisition et la rénovation de la Salle Pierre Sémard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour et 6 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART, Th. COLLAS et P. ORVEILLON) :

- ❖ ADOPTE le budget principal de la commune pour l'année 2017, qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2017	15.560.857,00	12.767.978,00
REPORTS RESULTAT 2016 (002)	/	2.791.879,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	15.560.857,00	15.560.857,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2017	7.203.007,00	8.958.167,00
RESTES A REALISER 2016	1.784.300,00	746.679,00
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2016 (001)	717.539,00	/
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	9.704.846,00	9.704.846,00

B. Vote des trois taxes communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 23 voix pour et 2 voix contre (Th. COLLAS, P. ORVEILLON) :

- ❖ FIXE, pour l'exercice 2017, le taux des trois taxes communales de la manière suivante :

2017	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	40,78 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

C. Subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 21 voix pour et 4 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART) :

Pascal BOIS déplore que la présentation des subventions ne permette pas aux élus de voir les augmentations et les diminutions. Pour cette raison, son groupe s'abstiendra.

Thibaut COLLAS aurait également souhaité que le document présenté aux conseillers municipaux en vue du vote fasse apparaître les montants de l'année précédente.

Il demande par ailleurs des explications quant aux 280.000 € prévus pour la Faïencerie.

Monsieur le Maire explique que cette subvention est versée à l'association pour les missions qui lui ont été confiées, à savoir, la programmation des spectacles de grande jauge, de petite jauge, la médiation culturelle, notamment avec les scolaires, ainsi que pour le matériel.

- ❖ VOTE, pour l'année 2017, les subventions aux associations de la manière suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Subvention de fonctionnement 2017	Subvention exceptionnelle 2017
A.C.T.P.	100,00 €	
A.E.C.	11 000,00 €	
A.N.C.A.C.	150,00 €	
A.R.A.C.	150,00 €	
ANCIENS MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS (AMMAC)	300,00 €	
ARCHERS	600,00 €	

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)	150,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	900,00 €	200,00 €
AUMONERIE (les amis de l')	300,00 €	
BABY FOOTBALL CHAMBLY	30 000,00 €	
BILLARD CLUB MUNICIPAL	2 000,00 €	200,00 €
C. L. E. C.	100 000,00 €	2 780,00 €
CHAMBLY BAD	96 000,00 €	8 000,00 €
CHAMBLY INTERNATIONAL	500,00 €	200,00 €
CHAMBLY PARENTS D'ELEVES	300,00 €	1 440,00 €
CHAMBLY PETANQUE LE COCHONNET	1 400,00 €	100,00 €
COC Course Hors Stade	200,00 €	
COC Foot	9 000,00 €	
COC Tennis de table	2 000,00 €	
COMITE DE JUMELAGE		1 000,00 €
COMITE DU BOIS HOURDY	15 000,00 €	1 700,00 €
COOPERATIVE ECOLE CAMUS	1 197,00 €	
COOPERATIVE ECOLE CONTI	648,00 €	
COOPERATIVE ECOLE DECLEMY	1 221,00 €	
COOPERATIVE ECOLE LAHILLE	1 257,00 €	
COOPERATIVE ECOLE SALENGRO	606,00 €	
COOPERATIVE ECOLE TRIOLET	795,00 €	
DIAPASON	25 000,00 €	2 500,00 €
DOM/TOM	1 400,00 €	200,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	106 050,00 €	
ENTENTE BASKET CHAMBLY/PERSAN	5 200,00 €	
F.C. CHAMBLY	280 000,00 €	
F.N.D.I.R.P.	150,00 €	
FAIENCERIE THEATRE	280 000,00 €	
HAND BALL	25 000,00 €	
HARAS DE CHAMBLY	3 200,00 €	1 200,00 €
HARMONIE	5 000,00 €	
JARDINIERS DE CHAMBLY	200,00 €	
JOC	100,00 €	100,00 €
KOP OISE	100,00 €	
LA PALETTE	400,00 €	
LA PARENTELE	2 700,00 €	300,00 €
LA TRUITE BORNELLOISE	100,00 €	100,00 €
LES JARDINS FAMILIAUX	600,00 €	
LOCOMOTIVE CAMBLYSIEN	1 500,00 €	
Tennis club de cHambly	2 200,00 €	
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	200,00 €	
ZIFOUN	1 500,00 €	350,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS	1 017 374,00 €	18 370,00 €

RAPPORT N°5 : Budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2017

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 23 voix pour et 2 abstentions (Th. COLLAS, P. ORVEILLON) :

- ❖ ADOPTE le budget primitif 2017 du service de l'assainissement qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2017	1.382.826,00	411.290,00
REPORTS RESULTAT 2016	/	971.536,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1.382.826,00	1.382.826,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2017	799.146,00	803.626,00
RESTES A REALISER 2016	6.430,00	11.989,00
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2016	10.039,00	/
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	815.615,00	815.615,00
TOTAL BUDGET	2.198.441,00	2.198.441,00

RAPPORT N°6 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2017

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 23 voix pour et 2 abstentions (Th. COLLAS, P. ORVEILLON) :

- ❖ ADOPTE le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise 2017 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2017	5.624.591,00	5.922.976,00
REPORTS RESULTAT 2016	298.385,00	/
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5.922.976,00	5.922.976,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2017	5.624.591,00	5.690.254,00
RESTES A REALISER 2016	0,00	0,00
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2016	65.663,00	/
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5.690.254,00	5.690.254,00
TOTAL BUDGET	11.613.230,00	11.613.230,00

RAPPORT N°7 : Demande de subvention au Département de l'Oise pour l'amélioration du stade de football du Mesnil-Saint-Martin – Phase 2

Rapporteur : David LAZARUS

Afin de répondre aux besoins actuels du club de football FC CHAMBLY OISE, mais également de permettre l'anticipation de ses évolutions, le conseil municipal a approuvé, en mai 2016, le dépôt d'une demande de subvention auprès du Département pour une première phase de développement du stade de football du Mesnil-Saint-Martin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (25 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès du Département pour la deuxième phase d'amélioration de ce stade.

RAPPORT N°8 : Dénomination de voirie – Modification de la délibération n° 13 du 16 décembre 2016

Rapporteur : Patrice GOUIN

Par délibération en date du 16 décembre 2016, le conseil municipal a procédé à la dénomination de voiries pour faciliter le déploiement de la fibre optique.

Afin de d'assurer une plus grande cohérence à ces dénominations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (25 voix pour) :

- ❖ DECIDE de prolonger la rue du Château de Chambly jusqu'au portail de cette propriété, comme indiqué dans les plans ci-joints.

Liste des marchés publics passés en 2016

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics, issu du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 et à son arrêté d'application du 21 juillet 2011, la liste des marchés d'un montant supérieur à 20.000,00 € HT passés en 2016 a été publiée.

Monsieur COLLAS signale une erreur dans le tableau qui a été transmis.
Il en est pris acte.

Plan de formation 2017

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, le plan de formation du personnel de l'année 2017, présenté au comité technique le 9 mai 2016, a été soumis, pour information, au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21h.34

Compte-rendu sommaire
affiché le 19 avril 2017



La Maire :

David LAZARUS